

LOI N° 2017-18 du 10 AOÛT 2017

portant autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Abidjan, le 13 avril 2017, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du Programme d'Appui Budgétaire au Secteur de l'Energie au Bénin [Phase I (PASEBE I)].

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 08 juin 2017 ;

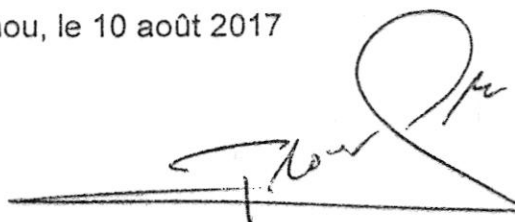
La Cour Constitutionnelle ayant rendu la décision de conformité à la Constitution DCC 17-163 du 27 juillet 2017, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de dix-neuf millions neuf cent vingt mille (19.920.000) Unités de Compte (UC), soit environ seize milliards six cent millions (16.600.000.000) de francs CFA signé à Abidjan, le 13 avril 2017, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du Programme d'Appui Budgétaire au Secteur de l'Energie au Bénin [Phase I (PASEBE I)].

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

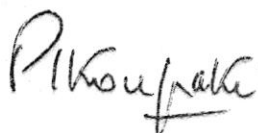
Fait à Cotonou, le 10 août 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de
la Présidence de la République,



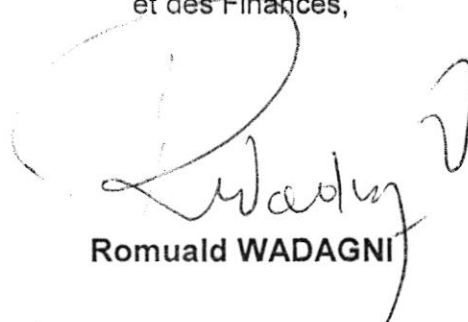
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Energie,
de l'Eau et des Mines,



Dona Jean-Claude HOUSSOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – CES 2 – HAAC 2 – MESGPR 2 – MJL 2 – MEF 2 – MEEM 2 – AUTRES
MINISTERES 17 – SGG 4 – JORB 1.